

2008/8776 - LYON 3E - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LYON D'UN TENEMENT SITUE 274, RUE PAUL BERT - N°S EI 03401 - N° INVENTAIRE 03401 A 000 - 03401 B 000 - 03401 C 000 - 03401 T 001. (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Un emplacement réservé n° 6 au bénéfice de la Ville de Lyon est inscrit au Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur sur 4 parcelles situées du 274 au 282, rue Paul Bert à Lyon 3^e, en vue de la réalisation d'un équipement socio culturel.

La Ville de Lyon est d'ores et déjà propriétaire au 282, rue Paul Bert de la parcelle cadastrée DP 30 sur laquelle est édifiée une maison de l'enfance.

Par courrier du 18 avril 2006, MM. Carruel Marc et André, propriétaires de l'une des parcelles concernées, ont mis la Ville de Lyon en demeure d'acquérir leur bien.

Aussi, par l'emplacement réservé et compte tenu de l'intérêt que représente la maîtrise foncière de ce bien pour la Ville de Lyon, le Conseil municipal, par délibération du 2 avril 2007, a accepté le principe d'acquisition de la propriété des intéressés.

Le tènement concerné est constitué d'un terrain d'une surface de 1 289 m² cadastré DP 27 ainsi que des constructions suivantes :

- un hangar métallique de 600 m² environ ;
- un petit atelier ;
- une villa de 114 m² ;
- un pont à bascule de 40 tonnes.

Les lieux sont actuellement occupés, selon un bail commercial, par la Société Necorec, qui a pour activité la récupération de métaux, la Ville de Lyon faisant son affaire personnelle de la libération des lieux dont les modalités seront soumises ultérieurement à votre approbation.

Il est rappelé que le montant de la mutation, objet de la délibération du 2 avril 2007, est de 1 400 000 € (indemnité de remplacement incluse), valeur biens cédés occupés, et acceptée par France domaine le 3 janvier 2008.

Vu la délibération n° 2007/7636 du 2 avril 2007 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 3 janvier 2008 ;

Vu ledit compromis d'acquisition ;

Vu l'avis de M. le Maire du 3^e arrondissement en date du 15 octobre 2007 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1. L'acquisition du tènement immobilier et de son terrain d'assiette sis 274, rue Paul Bert à Lyon 3^e, à MM. Carruel Marc et André, au prix de 1 400 000 €, aux conditions précitées, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer le compromis, l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

3. La dépense en résultant, soit 1 400 000 € plus les frais notariés estimés à 13 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008 de la Ville de Lyon tel que prévu au Plan d'équipement : programme 17 – opération 03401001 - AP n° 2004-2 – articles 2138 et 2118 – fonction 824 par affectation d'une part de l'enveloppe « réserves foncières » n° 60041009.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT